OUZIEME ANNÉE — N° 459 On s'abonne au Bureau du Journal ; 17 rue de l'Annonciation à Paris (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste SAMEDI 27 AVRIL 1918.

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME
ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ÉTRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

LA CAMPAGNE AMÉRICAINE

contre le dépeuplement de la France

Rien n'est plus émouvant à considérer que l'effort fait en ce moment par les Américains pour relever la France de ses ruines et pour aider à la reconstitution de son peuple.

Rien n'est plus instructif que d'étudier les méthodes qu'ils y emploient.

Certes, tous les Français redoutent le péril que font courir à notre race la tuberculose, la syphilis, le taudis, la mortalité infantile. Nous n'ignorons pas que la guerre a encore aggravé ces fléaux dans leurs effets actuels et dans leurs conséquences lointaines. Nous connaissons les causes de tous ces maux. Nous en avons étudié depuis longtemps les remèdes, nous les avons souvent indiqués au monde entier qui s'en est servi. Mais nous ne les avons pas assez employés nous-mêmes. Pour tout dire, nous ne sommes pas assez des réalisateurs.

Les Américains nous apportent ces dons précieux : les méthodes directes, la décision rapide, l'exécution immédiate.

Ils n'ont pas plutôt conçu qu'ils agissent.

C'est ainsi qu'étudiant les moyens de diminuer en France la tuberculose et la mortalité infantile, ils apprennent que l'allaitement artificiel y tue des dizaines de milliers de nos nouveaux-nés, que l'ignorance des mères est le danger majeur, que toute l'éducation puéricole du pays est à faire, que pour la tuberculose l'ignorance populaire est aussi meurtrière, aussitôt, ils s'attaquent à cette plaie, *l'ignorance*. Et voici comment ils ont bâti leur plan de bataille :

Deux des services de la Croix-Rouge américaine, spécialisés l'un dans la lutte contre la mortalité infantile, l'autre contre la tuberculose, uniront leurs efforts et leurs moyens, de sorte qu'on fera d'une pierre deux coups. Dans toute la France, ils organiseront des tournées sensationnelles, à grand renfort de publicité dans la presse de chaque localité et avec l'aide des localités françaises. Tous les départements les verront, s'installant au chef-lieu, non pas pour une heure, ni pour un jour, mais pour une semaine ou deux, ou plus, autant qu'il faudra, puis se transportant dans chaque sous-préfecture, et même dans les gros bourgs, ou, au besoin, dans les petites communes.

Ils créeront un enseignement de puériculture dans les grands centres. Ils tenteront partout la coordination des efforts d'assistance.

Enfin, ils donneront de vraies représentations ; ils transportent avec eux, comme sur le charriot de Thespis tout le personnel enseignant, tout le matériel utile. Et quel matériel ! Et quel personnel ! Ah ! ils ne sont pas comme nous les gens des demi-mesures.

C'est tout d'abord des conférenciers, les médecins français sont très occupés, à l'heure actuelle, mais voici des « orateurs » qui auront seulement, quand manquera l'autorité médicale, à « parler » avec élégance un discours préparé par un maître de la science.

Puis voici la grande attraction, le cinéma. Il a son camion, son groupe électrogène. Il est toujours prêt à montrer dans les plus pauvres bourgades la Fée électricité et ses merveilles. La leçon, par lui, sera donnée en des films si comiques, et en des drames si pathétiques qu'on ne pourra plus l'oublier.

Puis, voici l'exposition. En une heure, la plus humble grange, la halle de campagne, la petite salle de mairie peuvent être transformées en un palais des étonnements. Ici des lumières de toutes couleurs, s'allument et s'éteignent rythmiquement. Que veut dire ceci ? Qu'en France, toutes les 6 minutes, la tuberculose tue un Français. Qu'en France, il meurt un enfant sur huit qui naissent. Aussitôt un écriteau s'éclaire et dit « Sauvez le 8e enfant ! »

A côté, ce sont des poupées et des femmes spécialement éduquées en puériculture qui montreront ce qu'on doit faire, ce qu'on ne doit pas faire, si on veut soigner convenablement un bébé.

Plus loin, ce sont des modèles de pouponnières, de consultations de nourrissons, de gouttes de lait, de crèches d'usines, de dispensaires anti-tuberculeux, de sanatorias, avec des petits personnages qui s'animeront si curieusement qu'on ne pourra s'empêcher de se rappeler leurs gestes et sa signification.

Et partout, des affiches, des tabeaux, portant des conseils en une phrase si courte, si frappante qu'elle se gravera dans tous les esprits. Faites ceci, ne faites pas cela, pour sauver votre enfant, pour échapper ou pour guérir de la tuberculose. Et tantôt l'humour, et tantôt le tragique illustreront ces conseils.

Ici, une bande de nourrissions, ficelés dans leurs maillots, fait un monôme. Chacun porte un étendard où se lit une revendication : « Nous voulons le lait de nos mères », etc... Ailleurs, une mère en deuil pleure sur la tombe d'un enfant qu'elle eut l'imprudence d'envoyer en nourrice. Et quoi ? Ne vaut-il pas mieux la campagne et le bon air que mon taudis, dira la pauvre femme ? Non, répond l'affiche, rien ne vaut pour ton enfant ton lait et ta sollicitude.

A côté, une bande d'enfants comiques apprennent à leurs parents l'hygiène élémentaire et comment on évitera de se tuer et la prophylavie de la tuberculose : Dormez la fenêtre ouverte, ne vous servez pas de plumeau, pas de balayage à sec, ne crachez pas par terre [illegible] aux mouches.

Et comme on est obligé de rire de leurs mines, il faudra bien aussi se rappeler l'enseignement.

Auprès de chaque groupe d'affiches, de tableaux, de figurines animées, se tiendront des femmes françaises, spécialement choisies, afin de pouvoir répondre selon la méthode péripatéticienne, à toutes les questions du public, commenter, appuyer encore sur le conseil donné, dissiper les erreurs, les préjugés, les néfastes superstitions.

Et dans chaque ville, ce n'est pas une démonstration qu'on fera, mais autant qu'il en faudra, une pour les jeunes gens ou jeunes filles des lycées ou écoles normales, une pour les militaires, une pour les petits des écoles primaires, une le soir, pour ceux qui travaillent le jour, une le jour pour les gens de la campagne qui ne peuvent venir le soir. Et, sans se lasser, on répètera cent fois la même chose. Enfoncez-vous cela dans la tête.

En outre, on distribuera, avec la plus généreuse prodigalité, des brochures illustrées, des affiches, des cartes postales qui iront répandre les mêmes conseils sous une autre forme toujours humoristique ou dramatique, toujours frappante.

Notons ici que la Croix Rouge américaine a eu le sens psychologique de demander dessins, articles, légendes, discours à des Français, au lieu de faire seulement traduire des formules américaines. Elles veut être assurée d'atteindre plus directement le peuple français avec des méthodes, des gestes, des mots français, une imagerie et des procédés que les Français puissent aisément assimiler. Pour en être plus sûrs, nos amis se sont astreints, avec la plus émouvante modestie, à demander des conseils chez nous, aux savants, aux praticiens, aux artistes, aux enseigneurs, écoutant comme des petits garçons qui veulent s'instruire et utilisant aussitôt toutes les indications qui leur étaient données.

Et pourtant, l'Amérique n'a délégué en France que des hommes en pleine possession de leurs talents et de leur énergie, des spécialistes entraînés à fond à la lutte scientifique contre les fléaux des sociétés et, dans chaque branche, elle a donné comme chef à ces états-majors d'élite, le plus éminent spécialiste des Etats-Unis.

C'est avec une émotion et une gratitude profonde qu'on doit considérer en France l'ampleur, la portée et le noble désintéressement de tels efforts.

Mais la meilleure récompense que nous puissions offrir à nos généreux alliés est de sortir de notre mortelle inertie et de nous efforcer nous-mêmes à notre propre sauvetage.

Déjà leur tournée spéciale est allée en Eure-et-Loir, on les a vus plus de quinze jours parcourir tout le département avec leur infatigable personnel américain, leurs conférenciers et tout leur matériel. On ne les y oubliera pas de si tôt ! Voici la touchante invitation qu'ils avaient fait distribuer jusque dans les plus humbles chaumières : « Jeunes « mamans, la commission américaine « qui est venue apporter sa maternelle « sympathie à tous les petits Français, « serait heureuse que vous acceptiez de « venir à la mairie faire connaissance « avec vos amis d'Amérique, accepter « avec eux une tasse de chocolat et causer de quelques questions qui intéressent les mamans de tous les pays. »

Elles sont venues en foule de tous les environs. D'autres jours, les soldats des dépôts, les enfants des écoles, les séminaristes, les jeunes gens et les jeunes filles sont accourus aussi.

Ils préparent une autre exposition pour le Rhône, puis, pour les Bouches-du-Rhône. Qui les veut ? Qui les appelle ? Ils sont prêts.

A vous, gens de l'arrière !... Nous avons follement laissé mourir 6 millions d'enfants de moins d'un an entre 1870 et 1914 !... Chaque année, nous perdons 150.000 Français de tuberculose. Nous avons d'autres ennemis que les Boches, et on ne gagnera pas la guerre que sur les champs de bataille. Pensons à sauver l'avenir tandis que nos soldats sauvent le présent.

France, aide-toi, l'Amérique t'aidera.

Dr Clotilde Mulon,
Médecin aide-major,
Chef du Service médical de la Pouponnière et de la Section du Camouflage de Paris.

Les Femmes membres des Offices des Pupilles de la Nation

Nous avons donné dans le dernier numéro, les noms des femmes qui ont été nommées membres des conseils d'administration des offices départementaux des pupilles de la Nation. A ces noms il convient d'ajouter ceux de Mmes Cartaud et Beck, élues par les groupements d'institutrices de Paris et du répartement de la Seine.

ERRATUM

Une coquille a faussé deux phrases du dernier compte-rendu des « **Conférences préparatoires au Vote municipal** ».

Nos lecteurs auront rétabli d'eux-mêmes le véritable texte que voici :

« Le maire-député (M. Violette) est fort applaudi et chaleureusement remercié par la Présidente re l'U. F. D. F.

« Mme François Raspail prenant prétexte, etc. »

Chacun sait que la présidente de **l'Union fraternelle des femmes est Mme Amélie Hammer**, qui exerce ces fonctions depuis de longues années et continuera de les exercer longtemps encore ; c'est le vœu de tous ceux qui la connaissent, l'aiment et ont pu apprécier son dévouement à la cause féministe.

J. F. R.

Quelles précautions prendre

CONTRE LE BOMBARDEMENT

Quelles précautions prendre contre le bombardement ? Si malheureux qu'aient été jusqu'ici les effets des raids d'avions et du bombardement à longue portée, ils ne constituent pour chacun des habitants de Paris qu'un risque minime et les décès, les infirmités, les dégâts matériels qu'ils occasionnent peuvent être, par comparaison avec l'importance de la ville et le chiffre de sa population, tenus comme infimes dans une guerre telle que celle-ci. Nous avons pu lire ces temps derniers, publiés par le gouvernement militaire de Paris, le bilan des exploits de certaines unités, depuis le début de la guerre. Ceux qui ont pu se croire héroïques en ne quittant point Paris, apprennent la modestie par les actions qui ont valu à la cinquième compagnie du premier régiment de génie ou au 43e régiment d'infanterie coloniale, par exemple, des citations répétées. C'est pendant près de quatre ans une activité intrépide et constante, « sous une pluie d'obus ». Et lorsque nous songeons à ce qui se passe actuellement au front, nous rougissons un peu de l'intérêt que nous inspirons à nos parents et à nos amis de province.

Cependant, nous l'avons dit déjà, s'il n'est sage ni de s'enorgueillir, ni de trop s'effrayer des périls parisiens, il serait sot de ne pas s'appliquer à les réduire encore. Il n'y a aucune raison d'admettre que, fût-ce une moyenne de deux Parisiens sur cent mille par semaine, soient sacrifiés s'il peut en être autrement. Il n'y a non plus, pour chaque Parisien, aucune raison de penser que la malechance ne l'atteindra pas lui plutôt que les 99.000 autres. C'est donc mieux qu'un soin légitime, c'est un devoir pour les pouvoirs et pour les particuliers de parer le mieux possible au danger.

La presse quotidienne presse chaque jour les autorités de prendre ou d'ordonner des mesures de sauvegarde dans tout leur domaine, écoles, administrations, ateliers. Naturellement, ces mesures ne se décident que partiellement et lentement et il en sera ainsi tant que notre système administratif ne changera point, tant qu'il n'aura pas pour principe : A chacun son initiative et sa responsabilité dans la tâche qu'il exécute. On a pu connaitre par exemple l'ensemble des instructions données par le Ministère de l'Instruction publique pour la protection des enfants des écoles et elles semblent bien d'une efficacité illusoire ; on cite notamment les locaux qui n'ont qu'un rez-de-chaussée et où, par conséquent, il est difficile, comme on le recommande, de grouper les classes aux « étages inférieurs », afin que les étages supérieurs leur servent de pare-bombe. J'imagine que tout irait mieux et plus vite si on laissait à chaque directeur et à chaque directrice l'initiative des mesures à prendre et le soin de leur réalisation, l'autorité supérieure n'intervenant que pour contrôler et faciliter leur action. Le pouvoir ecclésiastique donne un exemple de cette sorte lorsqu'il laisse juges les curés des paroisses des conditions dans lesquelles doivent se faire chez eux les premières communions. Les maires de Paris rendraient aussi en toutes circonstances des services infiniment plus grands, s'ils n'étaient la plupart du temps paralysés par la dépendance où ils sont de l'administration préfectorale.

Nous épargnerons donc ici aujourd'hui les conseils et les reproches trop vains aux pouvoirs publics et nous examinerons ce qui dépend de chacun de nous.

Faut-il quitter Paris?

Oui, si on le peut, sans déserter un devoir et à quelque condition que l'on appartienne. La vie de Paris est de plus en plus malsaine parce que la ville est de plus en plus peuplée, et autant il faut décourager les provinciaux de venir habiter Paris, autant il faut, en toute occasion, encourager les Parisiens à s'en aller en province. Les circonstances actuelles rendent de tels déplacements plus faciles que jamais : une foule d'hommes que leur travail fixe d'ordinaire à Paris, eux et leur familles, étant mobilisés, leurs femmes et leurs enfants n'ont guère plus de raisons de demeurer à Paris qu'ailleurs. Certains maires, d'accord avec des œuvres, ont largement facilité, dès le premier moment, le départ de familles allocataires pour les campagnes d'où elles sont issues. Il faut souhaiter que l'on sache les y retenir et les y utiliser longtemps ; il faut souhaiter qu'il se produise du fait de l'exode parisien un déplacement d'activité en faveur de la province, qui soit durable et qui puisse y appeler et y fixer les chômeurs que cet exode fait à Paris. On nous dit que certaines grandes maisons de couture ont déjà transporté leur centre d'opérations en d'autres villes où elles ont suivi leur clientèle. Quel service nous aurait rendu le canon boche s'il provoquait définitivement le dégorgement de Paris et la renaissance de nos provinces ! Je le répète : à moins qu'on ne soit retenu à Paris par un devoir, il ne faut se faire aucun scrupule d'aller s'installer ailleurs. Je me garde pourtant de conseiller le départ aux personnes de situation modeste et qui trouveraient trop de difficultés à vivre hors de chez elles. J'ajoute ce que nous avons dit déjà que tous ceux qui se réfugient en province se créent l'obligation de s'y rendre utiles.

Lorsqu'on parle des devoirs qui imposent de rester, il faut entendre le devoir professionnel et le devoir moral. Pour tout dire d'un mot : quiconque est utile à Paris n'a pas le droit de partir. Reconnaissons que, autant dans les usines, les ateliers ou les bureaux militaires, les administrations civiles, l'industrie privée ou le commerce que dans les œuvres d'assistance matérielle ou de soutien moral, les défections ont été extrêmement rares. Aucune des femmes déléguées à l'Union des grandes associations ne manquait à la dernière séance. Et nos lecteurs peuvent trouver dans chacun de nos numéros des exemples qui montrent les travailleuses méritoirement fidèles à leur poste.

Faut-il faire partir ses enfants?

Si on peut les emmener et demeurer avec eux, sans nul doute. Mais sinon cela dépend. Il vaut mieux les garder dans le risque de Paris que de les envoyer loin de soi, courir d'autres risques plus certains. Disons tout franc qu'il existait jusqu'ici, peu, très peu de moyens de faire garder des enfants à la campagne dans les conditions souhaitables. Le placement familiial, trop vanté, est loin d'offrir généralement des garanties suffisantes d'hygiène et d'éducation morale. Les petits citadins les plus déshérités, ceux dont les parents, plus ou moins bohêmes, ne s'occupent guère, ceux-là n'ont rien à perdre au contraire, et on peut les envoyer sans hésiter dans les fermes qui les veulent recevoir comme pensionnaires et où ils trouveront toujours un confort et une surveillance si médiocres soient-il, supérieurs à ce qu'ils ont chez eux. Les œuvres ne doivent pas hésiter à saisir cette occasion de les prendre en tutelle. Mais, pour les enfants bien soignés et bien élevés chez eux, c'est autre chose ; et il y en aurait long à dire sur les placements des colonies scolaires, tels qu'ils ont été, en général, pratiqués jusqu'ici. La seule façon satisfaisante de ménager aux enfants des villes des séjours plus ou moins prolongés au grand air serait l'organisation de véritables pensionnats plus ou moins grands, mais tous établis sur un plan modèle, pourvus d'un personnel éducateur compétent et soigneusement inspectés. Peut-être les circonstances actuelles feront-elles progresser l'idée de ce genre d'institutions dont trop peu d'exemplaires existent. En attendant, n'envoyez vos enfants en province que si vous pouvez les caser dans des établissements d'éducation qualifiés, ou chez des parents, des amis dont vous êtes sûrs qu'ils les élèveront aussi bien que vous. Si vous les confiez à des œuvres, ne vous adressez qu'à celles, déjà éprouvées, qui offrent les garanties d'un fonctionnement sérieux. Le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine se montrent disposés à faire de grands sacrifices d'argent et de grands efforts pour favoriser l'exode des petits Pariens. On ne doit pas se dissimuler qu'une telle tâche est extrêmement difficile et qu'elle comporte une organisation qui ne saurait s'improviser sans que l'on s'expose à des inconvénients dont on n'eut que trop d'exemples au début de la guerre. C'est avant tout une question de personnel. Et l'organisation vaudra selon le choix que l'on saura faire des gardiens auxquels les enfants seront confiés. Les autorités responsables n'y sauraient prendre trop garde. Espérons qu'elles sauront s'adresser au corps d'infirmières et de nurses formées par l'enseignement des écoles spéciales, mais dont malheureusement il existe encore trop peu.

Faut-il assister aux assemblées (théâtre, cinéma, etc)?

Aux spectacles, nettement non. S'exposer pour un moment de plaisir dans des immeubles particulièrement dangereux est d'autant plus coupable que l'Etat, c'est-à-dire la collectivité se rend responsable des désastres ainsi provoqués. C'est bien assez des indispensables réunions de travail pour offrir à un seul obus de nombreuses victimes. Toute réunion de divertissement ou même de propagande sociale et morale doit être supprimée si on ne peut la tenir dans un local absolument sûr. Les pouvoirs n'interdisent aucune assemblée et ils ont raison, car la distinction des cas serait d'une complication affolante, mais nous voudrions voir toute responsabilité à ce sujet peser uniquement sur les organisateurs et les assistants.

Transfert de domicile.

Ne pas hésiter à transférer en lieu plus sûr un domicile, un bureau, un atelier que l'on peut croire particulièrement exposé.

La circulation dans la rue.

Quiconque n'a rien à faire d'utile dans la zone reconnue dangereuse, doit se dispenser d'y aller. Il serait lâche, en revanche, de renoncer à ses tâches pour éviter de la fréquenter ; hâtons-nous de dire que, de toute évidence, personne n'y songe, et qu'au contraire, on semble trop peu la redouter. Les recommandations de suivre selon l'orientation tel ou tel trottoir n'est visiblement pas prise au sérieux plus qu'elle ne le mérite. Mais il est fâcheux de voir dans les régions de la ville les plus éprouvées, des consommateurs aux terrasses des cafés, des étalages extérieurs aux magasins, des voitures de fleurs en station, etc. Ici l'autorité devrait intervenir.

Il va de soi que, autant que cela se peut, on doit préférer les moyens de transport souterrains à ceux de plein air.

⁂

Des personnes fatalistes riront sans doute de ces considérations. « On a sa destinée marquée ». Nous avons entendu cela déjà bien souvent. Et il est vrai que les plus sages précautions ne sauraient empêcher toujours le malheur. Au moins qu'il ne soit jamais de notre faute. C'est une consolation pour soi-même si on n'en meurt pas, et sinon pour les aimés qu'on laisse en ce monde.

Jane Misme.

Sauvons l'enfance!

Nos lectrices ont entendu l'appel de la "*Cure d'Air*"

Mme le Dr Clotilde Mulon ; à la suite de l'article qu'elle a publié ici sous le titre « Sauvons l'enfance », a reçu des réponses qui sont venues principalement de notre admirable corps enseignant. Elle nous écrit à ce sujet :

Remerciez aussi chaleureusement qu'elles le méritent **Le Lycée d'Annecy** (directrice, économe, professeurs et amis). Non contentes d'envoyer de l'argent (360 fr.) à la « Cure d'Air » pour favoriser l'envoi des enfants Parisiens à l'abri des projectiles de l'ennemi et à l'abri des alertes, elles ont voulu faire plus encore et chercher à créer un centre de placement familial dans leur magnifique pays.

Remerciez aussi les Professeurs et les Elèves de l'**Ecole primaire supérieure** et de l'**Ecole normale de jeunes filles de Lyon**, qui m'ont fait envoyer le produit de leurs quêtes par M. Herriot, maire de Lyon.

Remerciez la **Directrice du Lycée de La Châtre** qui veut recueillir jusqu'à la fin des hostilités trois petits Parisiens et les faire soigner par ses grandes élèves.

Remerciez toutes celles qui m'ont offert leur concours. Toutes celles qui m'ont envoyé leur contribution et dont je vous donnerai la liste la semaine prochaine.

Tous ces élans généreux montrent quel esprit de solidarité anime les femmes Françaises. Ils prouvent en outre, combien nos éducatrices savent maintenant développer le culte de cette vérité trop longtemps méconnue : **Nous n'avons pas de plus précieuse richesse nationale que l'enfant.**

Dr Cl. Mulon.

Contre la semaine sans viande

POUR LA CARTE DE VIANDE

La France est, parmi les belligérants et les Neutres, un des rares pays où les femmes n'aient aucune part à l'organisation officielle du ravitaillement. On ne saurait trop s'étonner en conséquence, si jusqu'ici la grande majorité des femmes s'est appliquée à tourner les restrictions plus qu'à les observer.

Le résultat négatif des deux jours sans viande de l'été dernier doit être considéré comme un signe caractéristique d'un tel état d'esprit.

On doit s'attendre que la semaine sans viande si le Gouvernement la préfère à la carte de viande ne sera pas plus efficace.

Les ménagères expertes connaissent toutes le moyen de conserver des viandes pendant une semaine et plus. Elles s'approvisionnement pour huit jours comme elles s'approvisionnaient l'an passé pour trois jours voilà tout.

La carte de viande est le seul moyen d'obtenir des restrictions véritables, tout en gênant le moins possible les consommateurs et principalement les petits consommateurs.

Il est incompréhensible que cette mesure suscite dans les milieux officiels de telles hésitations.

Il est vrai qu'elle est la seule avec laquelles les bouchers n'auraient pas tout à gagner. Et l'on sait hélas ! de quel poids pèsent sur les décisions gouvernementales, en général, l'opinion des corporations industrielles ou marchandes puissamment organisées comme le sont celles des Boissons, de l'Epicerie et de la Boucherie.

Le Ministère actuel du Ravitaillement dont la compétence et le bon vouloir sont indiscutables, devra-t-il céder aux bouchers comme le Ministère des Finances a cédé aux fabriquants d'alcool dans la teneur du projet de loi en cours à la Chambre.

Instituer la semaine sans viande ce serait :

1° Permettre aux bouchers de vendre tout autant, de vendre plus cher, donc de gagner davantage tout en s'offrant une semaine de vacances sur trois ;

2° Exaspérer les Français consciencieux qui ont déjà réduit au minimum leur consommation de viande ;

3° Faire naître chez la majorité de ceux-ci un esprit de révolte légitimé par le caractère vexatoire d'une mesure sans raison d'être, et les pousser aux manquements ;

4° Entretenir chez les autres l'esprit d'indiscipline et les inviter à augmenter leur consommation au lieu de la restreindre.

En somme qui souffrira de la semaine sans viande ?

Les plus consciencieux — jusqu'à la duperie — qui voudront bien l'observer en sachant que cela ne servira de rien.

Les plus pauvres qui n'auront pas l'argent ni le temps nécessaire pour s'approvisionner un peu largement à l'avance et cuisiner des préparations se conservant.

Au nom de toutes les Françaises soucieuses de pratiquer les restrictions, nous votons ici pour la carte de viande contre la semaine sans viande.

LISEZ FAITES LIRE
"La Française"

LES FEMMES et la loi des Pupilles de la Nation

(*Suite*)

L'OFFICE NATIONAL

Nous savons que sur les 99 membres chargés d'administrer l'Office national et composant le Conseil supérieur, on compte un nombre appréciable de femmes. Qu'est-ce que l'Office national ?

« Sous la dénomination d'Office national, lisons-nous à l'article 9 de la loi du 27 juillet 1917, il est créé à Paris un établissement public, rattaché au ministère de l'Instruction publique. »

L'article 11 détermine ainsi les attributions de l'Office :

Art. 11. — L'Office national a pour attributions de :

1° Prendre ou provoquer toute mesure d'ordre général jugée nécessaire ou opportune en faveur des pupilles de la nation ;

2° Répartir entre les Offices départementaux les subventions de l'Etat ou le produit des fondations, dons ou legs à lui faits sans affectation spéciale ;

3° Donner son avis sur :

a) Les règles générales applicables à la gestion financière des biens, meubles et immeubles, des ressources de toute nature des Offices départementaux ;

b) Les conditions générales suivant lesquelles des subventions pourront être accordées par les Offices départementaux, dans la limite de leurs ressources, aux parents, aux tuteurs, aux établissements publics ou privés, aux associations, aux particuliers gardiens de pupilles ;

c) Les conditions générales auxquelles devront satisfaire les associations ou groupements philanthropiques ou professionnels, les fondations ou les particuliers pour recevoir, par l'intermédiaire des Offices, la garde des pupilles ;

4° Statuer, dans les conditions exposées ci-après, sur les recours formés contre les décisions prises par les Offices départementaux;

5° Diriger et coordonner l'action des Offices départementaux en vue de l'exécution de la présente loi.

LES OFFICES DEPARTEMENTAUX

« Au chef-lieu de chaque département, il est créé un établissement public appelé Office départemental des pupilles de la Nation. » (Art. 9.)

Quelles fonctions les femmes qui y seront déléguées devront-elles remplir ?

Le rôle des Offices départementaux est déterminé par les articles 14 et 22 :

Art. 14. — Les Offices départementaux ont pour attributions de :

1° Veiller à l'observation, au profit des pupilles de la nation, des lois protectrices de l'enfance, des règles du Code civil en matière de tutelle, ainsi que des mesures de protection de la présente loi ;

2° Pourvoir au placement, dans les familles et fondations, ou dans les établissements publics ou privés d'éducation, des pupilles dont la tutelle ou la garde provisoire est confiée à ses membres et de ceux dont les parents ou tuteurs sollicitent son intervenion à cet effet;

3° Accorder des subventions, dans la limite de leurs disponibilités financières, en vue de faciliter l'entretien, l'éducation et le développement normal des pupilles dont le père, la mère, le tuteur ou le soutien manqueraient des ressources nécessaires à cet effet ;

4° Veiller à ce que les organisations philanthropiques ou professionnelles, les établissements privés ou les particuliers ayant obtenu, par l'intermédiaire des Offices départementaux, la garde des pupilles de la nation, ne s'écartent pas des conditions générales imposées par le règlement d'administration publique ;

5° Créer des sections cantonales dont les membres seront les délégués, dans chaque commune, de l'Office départemental.

Art. 22. — L'Office départemental a, dans le département, le patronage des orphelins de la guerre. Il assure leur protection par l'institution des conseillers de tutelle dans les conditions spécifiées aux articles 23 et 24 de la présente loi.

Il veille à ce que les fonds alloués par l'Etat et l'Office soient bien employés à l'entretien et à l'éducation du pupille ou mis en réserve à son profit.

L'Office départemental veille à l'observation des lois sur l'enseignement obligatoire, tout en respectant la liberté des parents ou tuteurs et, le cas échéant, la volonté testamentaire du père, quant au choix des moyens d'enseignement.

L'Office départemental requiert la convocation du conseil de famille pour statuer sur toutes mesures de nature à protéger la personne et les intérêts de l'enfant, s'il estime que les intérêts moraux ou matériels de l'enfant sont compromis par la négligence ou la faute du tuteur. A défaut par le conseil de famille de prendre les dispositions nécessaires, l'Office départemental invite le procureur de la République à requérir, aux mêmes fins, devant le tribunal civil, statuant en chambre du conseil, par décisions rendues sans frais.

Dans tous les cas où, par application des lois protectrices de l'enfance et spécialement des lois du 24 juillet 1889 et 19 avril 1898, il y aura lieu de confier à toute autre personne qu'à sa mère ou à ses ascendants, la garde ou la tutelle de l'enfant, le tribunal ou le juge pourra la confier à l'Office départemental.

Comment sera constitué le budget des Offices départementaux ? C'est une question qui vient immédiatement à l'esprit :

Art. 16. — Les ressources de chaque Office départemental comprennent :

1° Les subventions qui pourront lui être accordées par les départements ou les communes, par des personnes ou des associations privées ;

2° Le produit des dons et legs faits directement à l'Office départemental et dont il aura la libre disposition en capital et intérêts ;

3° La quote-part qui lui sera attribuée par le Conseil supérieur sur les crédits alloués par le Parlement aux pupilles de la nation, sur le produit des dons et legs faits à l'Office central des pupilles de la nation, sans affectation à un Office déterminé.

LES SECTIONS CANTONALES

L'Office national, les Offices départementaux sont des organismes ayant un ressort très étendu ; ils ont besoin de collaborateurs et de collaboratrices qui soient plus rapprochés des familles et des pupilles afin d'être bien renseignés et de pouvoir exercer un contrôle plus efficace.

Dans ce but, l'Office départemental choisit, dans chaque canton, des correspondants parmi les élus cantonaux, des délégués cantonaux, les maires, les instituteurs et institutrices et les particuliers de l'un ou de l'autre sexe offrant toutes garanties de moralité et de compétence, notamment parmi les membres des sociétés protectrices de l'enfance. (Art. 17.)

Les correspondants forment la section cantonale dont le conseiller général, le ou les conseillers d'arrondissement sont membres de droit. La section cantonale choisit son président, désigne une commission permanente qui comprend un tiers de femmes et en détermine le fonctionnement et les pouvoirs.

Quelle est la tâche des sections cantonales ?

Art. 18. — Les sections cantonales ont pour attributions de :

1° Seconder l'action de l'Office départemental et d'assurer son contrôle sur les pupilles en résidence dans les communes ;

2° Veiller à ce que tous les enfants des victimes militaires ou civiles de la guerre bénéficient des avantages de la présente loi ;

3° Faciliter les relations entre l'Office départemental et les particuliers, associations ou groupements qui auront en garde des pupilles de la nation ;

4° Présenter éventuellement à l'agrément de l'Office départemental des personnes de confiance, de l'un ou de l'autre sexe, prises ou non parmi ses membres, qui pourraient faire partie des conseils de famille dans les cas prévus à l'art. 20, ou remplir les fonctions de conseiller de tutelle définies à l'article 23.

CONSEILLERS ET CONSEILLERES DE TUTELLE

« A la première réunion du conseil de famille, le juge de paix fait connaître à l'assemblée les dispositions de la présente loi et invite le conseil à délibérer sur l'utilité de la désignation, par l'Office départemental, d'un conseiller de tutelle, de l'un ou de l'autre sexe, pour seconder l'action morale du tuteur sur l'orphelin et protéger celui-ci dans la vie.

« Au cas où la tutelle est exercée par la mère, par un ascendant ou par un tuteur testamentaire, l'assentiment de la tutrice ou du tuteur est indispensable pour l'institution d'un conseiller de tutelle qu'ils ont qualité pour proposer et dont le choix est subordonné à leur agrément.

« Au cas de tutelle dative exercée par d'autres que par des ascendants, il y a toujours lieu à la désignation d'un conseiller de tutelle, nommé par l'Office départemental, soit sur la proposition du Conseil de famille, soit d'office, en cas de non-présentation ou de non-agrément. » (Art. 23).

La mission du conseiller ou de la conseillère de tutelle est ainsi déterminée:

Art. 24. — Le conseiller de tutelle, sans jamais s'immiscer dans l'exercice de la puissance paternelle ou de la tutelle, s'assure que les sommes allouées par l'Etat et l'Office au pupille sont bien employées à son entretien et à son éducation, ou mises en réserve à son profit.

Il assiste le tuteur de son expérience, veille à ce que l'orphelin ne soit pas laissé à l'abandon, à ce qu'il fréquente régulièrement l'école ou l'atelier et soit mis en situation de gagner honorablement sa vie.

Le conseiller de tutelle propose à l'Office départemental toutes mesures qu'il juge utiles dans l'intérêt de l'enfant.

L'Office départemental peut relever de ses fonctions le conseiller de tutelle, soit sur sa propre demande, soit sur celle de la mère, du tuteur, d'un ascendant, du conseil de famille ou d'office.

Si le conseil de famille estime qu'il y a lieu de nommer un nouveau conseiller de tutelle, la désignation ne peut avoir lieu que dans les conditions spécifiées à l'article précédent.

Nos lectrices connaissent maintenant les organismes de protection des pupilles de la Nation : conseil de famille, tutelle, conseillers de tutelle, sections cantonales, Offices départementaux, Office national.

Elles savent la place qui leur y est réservée ; il leur appartient d'y pénétrer et d'offrir leur dévouement pour le service de cette enfance éminemment intéressante.

Que chacune consulte ses aptitudes ou ses préférences pour telle ou telle fonction.

C'est un champ tout nouveau et très bien approprié qui s'ouvre à l'activité féminine; nous avons la certitude que les femmes sauront y faire œuvre utile.

Les résultats de leur collaboration constitueront une excellente propagande en faveur de la cause du féminisme, si elles savent répondre entièrement à la confiance du législateur.

Pour sa part, la « Française » suivra attentivement tous leurs efforts et fera de son mieux pour les aider et les éclairer.

Notre prochain article traitera de l'adoption, du conseil de famille et de l'organisation de la tutelle des orphelins de la guerre. Ce sont les premiers échelons de la protection organisée par la loi du 27 juillet 1917 : c'est de ce côté que les femmes devront d'abord se diriger.

M. C.-M.

LIVRES NOUVEAUX

Le président Wilson, par Sir Thomas Barclay. Préface de M. Paul Painlevé (Colin), prix 3,50.

Villes et villages français après la guerre, par Léon Rosenthal. Préface de L. Bonnier (Payot), prix 1,50.

L'Arménie sous le joug turc, par Archag Tchobanian. Allocution de M. P. Doumer (Plon), prix 0 fr. 25.

Petite histoire politique de l'Angleterre depuis 1914. Avant-propos de St. Pichon (Grasset), prix 0 fr. 50.

Ce qu'un Français doit savoir des Etats-Unis, collaborateurs : MM. Emile Boutroux, J. Lepain, W. Morton Fullerton et Firmin Roz (Grasset), prix 0 fr. 50.

Ce qu'un Français doit savoir de la Marine marchande. Avant-propos de A. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat (Grasset), prix 0 fr.50.

Ce qu'un Français doit savoir de l'Italie, par Alb. Puis. Avant-propos de M. St. Pichon (Grasset), prix 0 fr. 50.

La terre qui ne meurt pas, par Léon Dériès (Berger-Levrault), prix 0 fr. 90.

Les Bolcheviks, par P. C. de la Chesnais (extrait du Monde Slave, première année).

Buts de guerre et conditions de paix, par A. Millerand (Ligue française de l'enseignement, brochure).

Les Origines et le sens de la grande guerre, par Georges Leygues (Ligue française de l'Enseignement, brochure).

La veuve, roman par Jean Yole (Perrin), prix 3,50.

La vierge de Lutèce, pièce en 4 actes en vers par Aug. Villeroy (Librairie théâtrale), prix 3 fr.

Portraits de la belle France, par Maurice Talmeyr (Perrin), prix 3.50.

La vie héroïque de Guynemer, par Henry Bordeaux (Plon-Nourrit. 4,50, majoration comprise).

L'Alsace-Lorraine image du droit, par [illegible]-Warren (Bibl. d'Alsace-Lorraine, petite brochure).

Les troupes de couleur à la guerre, par A. de [illegible] (Extrait de la Revue par le [illegible]), prix 0,50.

Carrières Féminines

LES RADIOTELEGRAPHIES

Nous avons signalé déjà le concours qui aura lieu le 22 mai 1918 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'emploi de radiotélégraphiste. Les dossiers complets des candidats doivent être adressés avant le 6 mai.

Les jeunes filles sont admises à prendre part au concours ; mais il importe de rappeler aux candidates que jusqu'à présent ni les services de l'Etat ni les grandes compagnies n'acceptent d'employer les femmes.

Pour faire cesser cette anomalie, qui est aussi une injustice, nous pensons qu'il y aurait lieu de faire une pétition signée par les intéressées, c'est-à-dire les dames et jeunes filles qui sont préparées à cette profession et celles qui souhaitent d'y entrer. Les grandes sociétés féministes interviendraient pour appuyer cette demande auprès du ministre. « La Française » servira volontiers d'intermédiaire entre celles de ses lectrices qui voudraient rédiger et signer la pétition, et les sociétés.

ON DEMANDE DES DOCTORESSES EN PROVINCE

De plusieurs côtés nous avons entendu cette réclamation ; dans certaines campagnes un peu éloignées des villes, le manque d'hygiène, la difficulté de faire venir un docteur, l'absence de pharmacien et de toute personne capable de donner un conseil médical, entraînent des conséquences graves. C'est ainsi qu'une institutrice de l'Orne, Mlle Radigue, nous signale un cas d'un accouchement qui entraîna des frais énormes dans une famille de campagnards pauvres, en raison des prix élevés demandés par le docteur distant de sept kilomètres : « Encore le docteur n'arriva-t-il pas à temps, et l'accouchement dut se faire tant bien que mal grâce à l'aide de voisines : pas même de sage-femme ! Et l'on s'étonne des nombreuses morts infantiles ! Une de mes collègues de 20 ans, fut une fois appelée en pareil cas. Vous devinez qu'elle fut bien embarrassée. C'était pourtant la seule personne qui pût aider ! »

La femme docteur ferait pénétrer des notions d'hygiène dans la campagne, elle jouirait de l'estime générale, représentant à elle seule la science et possédant le pouvoir de guérir. Ajoutons qu'elle ferait par sa seule présence une excellente propagande féministe.

« A L., dit encore l'auteur des lignes citées plus haut, nous avons une femme dentiste, qui s'est créé une très belle clientèle, et une pharmacie dirigée par des femmes réussit à merveille. Une doctoresse ayant chez elle un dépôt de pharmacie et sachant conduire l'auto rendrait les plus précieux services dans un bourg de province. »

CONCOURS POUR DAMES DACTYLOGRAPHES

Un concours est institué pour le recrutement de dames dactylographes dans les directions départementales des Postes et Télégraphes : Date officielle 25 mai 1918. Le nombre des admissions est fixé à 75, délai d'inscription 30 avril 1918. Dames sténo-dactylographes à l'administration Centrale des Postes et Télégraphes : Date officielle 6 juin 1918, délai d'inscription, 15 mai 1918.

NOUVEL EMPLOI FEMININ DANS L'AUTOMOBILISME

On nous apprend que de grandes maisons d'automobiles ont embauché des **essayeuses** et que les femmes réussissent fort bien dans ce nouveau métier, qui exige des connaissances mécaniques.

LE BACCALAUREAT

La première session pour les divers baccalauréats s'ouvrira dans l'académie de Paris le lundi 24 juin 1918 et dans les académies de province le 1er juillet. Les registres d'inscription seront ouverts à Paris du 13 au 25 mai, dans les départements du 20 mai au 8 juin.

POUR LA TERRE DE FRANCE

FERMES-ÉCOLES

Mme Pelletier d'Escamps a bien voulu nous donner les renseignements suivants sur son initiative de fermes-écoles. Il serait à souhaiter que cette entreprise méritoire, secondée et subventionnée par l'Etat, puisse se développer et qu'il naquît par toute la France des installations analogues à celle d'Escamps. C'est là un excellent moyen d'amener à la terre la jeunesse de France.

Depuis plus d'un an, nous n'avons cessé de prêcher cette Croisade, mais c'est depuis six mois seulement que, passant de l'idée à la réalité et finissant par où nous aurions dû commencer, — les actes seuls comptent, surtout à l'heure présente, — nous avons, avec l'appui d'une œuvre connue installé à Escamps (Yonne), dans une petite propriété familiale, la « Ferme-École » répondant à la très grande simplicité de notre plan : dix garçons de 13 à 16 ans, en attendant que ce nombre s'élève à quinze ou vingt au maximum, y reçoivent d'un Cultivateur mutilé de la guerre, l'enseignement, pratique surtout, destiné à faire d'eux d'excellents chefs de culture, des jardiniers expérimentés, des cultivateurs connaissant leur métier.

Pour cela, que faut-il ?

Peu de choses :

Un corps de bâtiments avec dépendances et jardin, représentant un loyer de 300 fr.

4 hectares de terres affermées de 200 à 250 francs.

4 hectares de prairies, de 650 à 700 fr.

L'enfant, blanchi, chauffé, éclairé, logé, bien nourri, coûte 2 francs par jour.

Donc, en immobilisant un revenu de 12 à 1300 francs, et en sacrifiant 2 francs par jour et par enfant, on contribue :

1° A la restauration de la fortune de la France, qui est surtout un pays agricole ;

2° A l'éducation professionnelle d'un enfant ;

3° A lui assurer ainsi santé d'abord, et avenir.

Multipliez maintenant la « Ferme-École », installez-en une par arrondissement, pour commencer. Confiez la direction technique à un Cultivateur mutilé. Vous ferez œuvre doublement méritoire.

Aucune difficulté ni d'ordre financier, ni d'organisation.

C'est une famille qui s'improvise et s'élargit dans le cadre qui convient. Voilà tout.

Et nous négligeons à dessein un point qui cependant vaut d'être retenu : qu'au bout d'un certain nombre d'année la « Ferme-École » arrivera à se suffire par ses propres ressources.

Guerre à l'Alcool

M. de Jaer, secrétaire général de Pro Patria, a présenté au Congrès général du génie civil un rapport très substantiel sur les moyens que les industriels pourraient employer pour lutter avec succès contre l'alcoolisme.

Les industriels ont intérêt à soutenir cette lutte, parce que le meilleur moyen de remédier à la crise de la main-d'œuvre n'est pas de recourir à la main-d'œuvre étrangère, mais de relever la valeur de la nôtre par la suppression de l'alcoolisme.

Jusqu'ici les industriels n'ont rien fait, ou presque, et c'est en grande partie pour cette raison que nous détenons en France le triste record du développement de l'alcoolisme.

M. de Jaer préconise les moyens préventifs pour lutter contre le fléau de préférence aux moyens curatifs. Ligues scolaires de tempérance, maisons et jardins ouvriers, écoles ménagères installées dans les établissements industriels et dirigées par des femmes des directeurs de ces établissements, enfin propagande par des conférences, des tracts et des livres, tels sont les principaux de ces moyens. Il demande de plus que dans toute usine il existe un réfectoire où soient servies des boissons chaudes ou froides sans alcool.

Les industriels peuvent beaucoup individuellement et aussi par les syndicats patronaux qui pourraient subventionner certains groupements antialcooliques, et aussi fonder un bureau de renseignements et une école de conférenciers comme cela se fait en Suisse.

Nous oublions trop souvent, dit M. de Jaer en terminant, que nous sommes en état de guerre avec l'alcoolisme.

⁂

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45 rue Jacob, Paris. Président: M. JEAN FINOT.

On nous écrit

FÉMINISME ET MATERNITÉ

M. Jean Pain a reçu un certain nombre de lettres à propos de sa dernière publication : « Où nous mène le Féminisme. » Il nous avise que jusqu'à présent le nombre des lettres de protestations ou d'objections est égal à celui des lettres d'approbations.

Comme il est reconnu que de la discussion jaillit la lumière, nous avons tenu à mettre sous les yeux de nos lecteurs la controverse courtoise qui s'établit entre notre collaborateur et Mme de Crisenoy. Les idées élevées, les arguments de valeur que l'on trouvera de part et d'autre ne pourront que favoriser la réflexion et aider les opinions à se préciser. Nous publions aujourd'hui une nouvelle lettre de Mme de Crisenoy. Nous donnerons dans le prochain numéro la réponse de M. Jean Pain.

La direction de La Française *n'est aucunement engagée par les opinions émises sous cette rubrique.*

Monsieur,

J'ai été heureuse de constater en lisant votre réponse parue dans *La Française* que la maternité vous apparaissait bien à vous aussi comme un devoir sacré et que vous consentiez à reconnaître la valeur économique des tâches maternelles et familiales, tout au moins à accueillir cette idée.

Toutefois, nous sommes loin d'être d'accord : d'une part, les travaux maternels vous semblent devoir « abrutir » celles qui s'y livrent et, par ailleurs, ils vous paraissent trop difficiles et complexes pour être laissés aux mères.

Il est évident qu'aucune mère ne peut avoir la prétention de conduire l'enfant à l'âge d'homme en fournissant à son esprit les multiples aliments qu'une formation complète exige.

Souhaitons que l'élévation morale des parents leur permette de garder efficacement ce *rôle glorieux de directeurs de conscience* que vous leur assignez. Sur ce point, nous sommes d'accord, mais je me demande en vertu de quelles lois les occupations maternelles seraient particulièrement *abrutissantes*. Vous voudriez, Monsieur, que l'on pratiquât *en grand* tous ces soins fastidieux de la maternité. Il s'agit donc bien de garderies modèles et modernes... Or, si je découvre aisément, sans vouloir m'y étendre, le dommage moral qui résulterait de cette conception, et pour les parents et pour les enfants, je ne peux arriver à saisir ses avantages matériels... La formation physiologique et morale du petit enfant est une besogne très complexe elle aussi... Les enfants ne se traitent pas en série comme les services de table ou les paires de chaussures et les besognes maternelles, qui consistent à donner à chaque être les soins que sa nature réclame, ont, sur la plupart des besognes usinières, auxquelles on les oppose, l'avantage de développer chez celles qui s'y livrent toutes les facultés d'initiative et d'intelligente observation.

Soutiendra-t-on que l'ouvrière qui perce continuellement les mêmes œillets ou qui vernit perpétuellement les mêmes moulures, accomplit un geste plus intelligent ou moins automatique que la mère qui coupe le lait de son enfant, qui examine ses couches ou qui répond à l'une des multiples questions que l'éveil des intelligences suscite ?

Vous n'avez jamais élevé d'enfant et c'est pourquoi, Monsieur, vous avez de ces choses, permettez-moi de vous le dire, une conception fort peu positive.

En terminant, laissez-moi vous dire un mot du *positivisme* et de *ces régions supérieures aux astres* auxquelles vous faites allusion. Ici, je vous comprends davantage. Il est évident que pour vous aucune réalité n'existe en dehors du monde sensible. Or, dussé-je vous étonner plus encore, il me faut pourtant bien vous dire que ce positivisme, dont le tort a été justement, non pas de n'admettre que le réel, mais de limiter ce réel au domaine des choses sensibles, n'a pas conquis encore toutes les intelligences.

Il en est de nombreuses pour lesquelles le concept de justice représente tout autre chose qu'une vague et lointaine abstraction : un Etre personnel et vivant, le plus réel de tous les êtres, puisqu'il est vie et source de vie.

Pasteur, pressé d'adhérer au positivisme déclarait n'y voir aucun inconvénient pourvu qu'on ne l'empêchât pas d'adhérer en premier au plus positif de tous les êtres : à Dieu même.

Nous sommes ici, je crois bien, et je le regrette, au point irréductible....

Veuillez, Monsieur, accueillir cette franche explication dans le même esprit de sincérité avec lequel vous avez accueilli mes premières lignes. Je vous remercie de votre protestation de dévouement. Vous demeurerez, j'en suis convaincue, l'ami dévoué des femmes, de toutes les femmes, même de celles qui pensent, alors même que celles-ci ne penseraient pas comme vous.

M. de Crisenoy.

Héroïnes du Jour

MORT D'UNE INFIRMIERE RUSSE SUR LE FRONT FRANÇAIS

Mme Gourko, femme du général russe qui servit toujours loyalement son pays et le nôtre, vient d'être tuée par une bombe tandis qu'elle soignait nos blessés dans une ambulance très exposée où elle avait offert volontairement ses services.

DANS L'USINE BOMBARDEE

Un obus étant tombé la semaine dernière à Paris sur une usine, y tua sept personnes et en blessa plusieurs autres : les ouvrières qui n'avaient pas été atteintes reprirent leur travail immédiatement après avoir porté secours à leurs camarades.

Le lendemain, pas une ne manquait à l'appel et le directeur de l'usine fit afficher sur la porte la lettre de félicitations que voici :

« Mesdames,

« A la suite de l'odieux attentat dont vous avez été victimes hier, je tiens à vous féliciter pour le calme et le sang-froid dont vous avez fait preuve, et pour le dévouement que vous avez apporté à secourir celles de vos camarades, victimes de la barbarie boche.

« Les pouvoirs publics et notre directeur général m'ont chargé d'apporter aux victimes les secours nécessaires. Je n'y manquerai pas. »

MEDAILLES D'HONNEUR

Des médailles d'honneur ont été décernées aux employés et ouvriers civils des établissements relevant du département de la guerre. Dans la liste publiée à l' « Officiel », le 26 février, nous avons remarqué cent quarante noms de femmes.

Bulletin des Sociétés Féministes

Union Française pour le Suffrage des Femmes

COMITE CENTRAL

L'importante Société républicaine, la **Ligue des Bleus de Normandie** (Section de Paris), nous communique la note suivante :

Séance mensuelle du 28 mars 1918

DES FONCTIONS ELECTIVES DES FEMMES

Après l'exposé par M. le Dr Ozenne, au cours de la séance, de cette question, suivie d'une discussion à laquelle ont pris part un certain nombre des Membres de la Section les conclusions suivantes ont été adoptées.

Considérant que le suffrage, dit universel, ne le sera réellement que le jour où seront électeurs tous les Français des deux sexes majeurs.

Considérant que le principe de l'égalité complète des droits politiques entre les hommes et les femmes doit être la base du travail commun de collaboration à l'œuvre sociale.

Considérant que, dans les vingt-cinq dernières années, l'expériences acquise dans la Suède, la Norvège, le Danemarck, la Finlande, l'Islande, l'Amérique et quelques Colonies anglaises (Australie, Canada), devançant leur mère adoptive qui ne tardera pas à suivre leur exemple, a surabondamment prouvé combien avait été heureuse, féconde et moralisatrice l'extension des droits politiques aux femmes.

Considérant que la question du Suffrage féminin étudiée et bien traitée par l'*Union Française pour le Suffrage des Femmes* et déjà plusieurs fois présentée et examinée depuis l'année 1906, à la Commission parlementaire du Suffrage universel, ne peut beaucoup tarder à être mise à l'ordre du jour...

Considérant par suite que toute Française doit être à même de connaître et de remplir sciemment ses droits et ses devoirs de citoyenne.

La section parisienne de la ligue des *Bleus de Normandie* émet les vœux ;

1° Que l'éducation civique des jeunes filles, œuvre prémonitoire de l'instruction civique, devienne l'une des préoccupations des parents au foyer familial ;

2° Que l'instruction civique, proprement dite, inscrite au Programme des Ecoles primaires élémentaires et supérieures, le soit également au programme de l'enseignement secondaire ;

3° Que dans toutes les écoles, collèges, lycées de jeunes filles, les institutrices, professeurs et conférenciers soient bien pénétrés qu'il faut adapter cet enseignement aux nécessités présentes et qu'il est essentiel, pour l'avenir du pays, qu'il soit institué tel qu'il l'est dans les écoles de garçons, sans qu'aucun autre enseignement puisse être considéré comme son équivalent.

En outre, la Section prend la résolution de porter ces décisions à la connaissance de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et décide qu'elles seront communiquées aux groupements républicains de Normandie, dans l'espoir qu'ils s'efforceront d'organiser des Conférences ayant pour but d'initier les femmes aux différentes fonctions électives (Commissions administratives, Conseil municipal, Conseil d'arrondissement, Conseil général, Chambre des Députés, Sénat), auxquelles elles peuvent être appelées et dans lesquelles elles rempliront grâce à leur intelligence et à leurs capacités, un rôle des plus utiles.

Le Président,
M. le D Ozenne.

Prière à nos groupes de se mettre dès maintenant en rapport avec les sections de cette Ligue.

C.-L. Brunschvicg.

GROUPE DE MARSEILLE

Le Groupe de Marseille, a eu la bonne fortune de recevoir l'adhésion de M. Dubois, l'actif secrétaire général de la Mairie de Marseille, qui a bien voulu accepter de nous faire tous les quinze jours, des cours sur le pouvoir municipal. Ces cours seront très suivis, nous en sommes persuadées et prouveront à nos détracteurs avec quelle conscience nous envisageons nos futurs devoirs.

Chronique des Œuvres et Institutions

LA FETE DES MERES

On connaît la jolie coutume américaine de la fête des mères, le premier dimanche de mai, ce jour-là chaque enfant doit à sa mère une pensée, des témoignages d'affection, de reconnaissance en paroles ou par lettre, des souvenirs plus profonds, des visites au cimetière, peut-être des réconciliations. La Société de l'**Etoile Blanche** avait introduit cette coutume chez nous il y a quelques années, ainsi que **La Française** l'avait annoncé. Cette année sur l'initiative de M. Ferd. Gache, on voudrait élargir le cercle de ceux qui célèbreront la fête de reconnaissance et de tendresse. Aussi, M. Gache adresse un appel aux soldats de France dont nous détachons les belles lignes suivantes : (Le Corps et l'Esprit, févr., mars 1918).

« En cette année 1918, qui, sur notre sol, verra combattre à vos côtés, pour la justice et la liberté, Américains et Anglais, la fête des Mères sera célébrée par des milliers et des milliers de fils.

Soldats de France, pour fêter les mères, ne vous joindrez-vous pas à nos alliés ?

Nul de vous n'oublie sa mère. Nous connaissons le cri poignant et doux que, jeunes et vieux, vous jetez en tombant : « Maman ! » Cette mère dont vous gardez l'amour au fond du cœur, il ne suffit pas de l'appeler au moment du sacrifice, comme enfants vous faisiez aux jours heureux où elle était votre ange tutélaire et le suprême recours. Il faut en plus lui rendre un témoignage public, lui attester votre amour, et pieusement, solennellement la fêter.

Que le dimanche 5 mai parte, dans une lettre, une fleur des tranchées cueillie pour la mère, une fleur qu'elle recevra avec émotion, ou qu'une main pieuse ira, en votre nom, déposer sur la tombe.

Ce culte, où le cœur seul fait tous les frais, jamais les mères n'en ont eu un tel besoin pour que leurs angoisses soient adoucies, leurs larmes un moment séchées, pour que soit un moment oublié l'horrible fléau qui détruit l'œuvre de la maternité.

Soldats de France, le dimanche 5 mai en songeant à vos mères, songez aussi aux mères de vos enfants, songez à vos fiancées, songez à l'inconnue qui deviendra votre compagne. Dites-vous que, si la maternité est sainte, la paternité se doit d'être auguste ; et tout bas, en écrivant la lettre où vous manifestez que vous êtes bon fils, faites le serment d'être des époux, des fiancés fidèles, des pères qui méritent pleinement ce nom de père dont un évêque disait, dans une récente lettre pastorale, qu'il est « le plus beau, le plus saint après celui de Dieu. »

A cet appel M. Ferd. Gache joint un poème, dans lequel il chante la louange de la Mère par la voix des fils et des filles.

ENSEIGNEMENT HORTICOLE PRATIQUE

Un cours sur les **Plantes médicinales** a lieu **le dimanche,** de **10 à 11 h. du matin,** au laboratoire de culture du Muséum (Jardin des Plantes), **61, rue de Buffon.** Ce cours est Plantes), **61, rue de Buffon**. Ce cours sera fait par M. Jérôme, jardinier chef du Muséum, professeur à l'École d'horticulture de Versailles.

BATAILLON AGRICOLE DES FEMMES FRANÇAISES

On nous prie d'annoncer que cette œuvre, fondé à Grasse par Mme de Sémo, enrôle des jeunes femmes honorables, veuves de guerre sans enfants, femmes de mobilisés, réfugiées, jeunes filles libres en détresse. Elles sont nourries, habillées, couchées et reçoivent la solde du soldat. Aucune condition n'est exigée sauf la moralité parfaite.

Adresse : boulevard du Jeu-de-Ballon, n° 1, à Grasse.

LIGUE DES PAYS NEUTRES

M. Louis Mâcon, qui vient de mourir, avait fondé dès 1915 une ligue de journalistes dont M. Roosevelt avait accepté la présidence d'honneur. Des hommes tels que Filipesco, Take Jonesco en Roumanie, Venizelos en Grèce, Magalhaes Lima au Portugal, Ruy Barbosa au Brésil ne tardèrent pas à se trouver réunis parmi les fondateurs, et l'on sait quel rôle ces hommes ont joué pour favoriser l'intervention respective de leur pays à nos côtés. Depuis l'entrée en guerre des Etats-Unis, c'est le comte de Romanones qui a accepté la présidence d'honneur.

L'action de la Ligue consiste à déterminer les origines et responsabilités de la guerre, à soutenir devant l'opinion mondiale les revendications légitimes des Alliés et à protester contre tous les actes qui attentent au Droit des Gens.

Les femmes qui font partie des membres fondateurs de la Ligue sont : Mme Van Bervervoorde pour la Hollande et la Baronne Mœrika Stiernstedt pour la Suède.

ENROLEMENT VOLONTAIRE DES FRANÇAISES

En présence des événements actuels qui nécessitent le concours de nombreuses bonnes volontés, l'Association pour l'Enrôlement Volontaire des Françaises au Service de la Patrie a pris l'initiative de créer des équipes féminines, dites équipes d'**urgence,** qui seront mises à la disposition de toutes les œuvres et comités actifs qui en feront la demande. L'Association fait un appel pressant à toutes les femmes dévouées qui peuvent disposer de leur temps et considèrent comme un devoir en ces heures critiques d'apporter leurs soins et leur aide morale à leurs compatriotes éprouvées.

Les inscriptions sont reçues, 45, rue d'Ulm, de dix heures à midi et de deux heures à cinq heures, ou par correspondance.

COURRIER DES LECTEURS

Mlle Radigue. — Comment vous remercier d'un zèle si continu, si intelligent et si généreux. Nous utilisons la somme que vous voulez bien nous adresser ici, envoyer non seulement des numéros du journal, mais une lettre personnelle à chacune des personnes de votre liste. Toutes les publications de propagande patriotique que nous vous adressons nous sont fournies par un service spécial qui nous permet de les distribuer gratuitement. Usez-en comme vous le jugerez ; nous savons que ce sera très bien. Beaucoup des personnes désignées par vous à qui nous en avons envoyé directement ont répondu favorablement. L'ouvrage dont vous parlez, dont nous n'avons eu qu'un très petit nombre d'exemplaires n'a été envoyé qu'à quelques « chefs de file » éprouvés comme vous.

Mlle Beddouk (Marseille). — Mme Roussel qui s'était chargée de votre pli nous l'avait fidèlement remis. Bon succès à vos nouveaux efforts.

Mme de la V. (Nice). — Ce que vous me dites de l'intérêt passionné des Niçois pour les nouvelles du front et de Paris est réconfortant. Ma sympathie pour vos deuils de l'église Saint-Gervais.

Mme Gérardin. — Nous avons parlé de l'emploi des femmes dans les perceptions, seulement pour signaler des cours créés en cette vue à Clermont-Ferrand et à Lyon. Les études de notaire même à Paris emploient aussi déjà des femmes.

M. H. Garnier. — Ces numéros vous ont été envoyés. Nous vous les adressons à nouveau.

Mlle Nédelec. — N'avez-vous pas reçu notre facture de 2,50 montant du catéchisme féministe que vous aviez bien voulu demander à notre service de librairie et qui vous a été expédié le 5 mars.

Comptoir National d'Escompte de Paris

L'Assemblée générale s'est tenue le 18 avril sous la présidence de M. Paul Boyer, Vice-Président.

Après avoir entendu les rapports du Conseil, de la Commission permanente de Contrôle et du Commissaire, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1917, qui se soldent par un bénéfice de 13.727.566 fr. 08, et a décidé la répartition de 30 fr. par action et de 2 fr. 889 par part de fondateur.

Le Comptoir National d'Escompte a prêté son concours à la souscription de l'Emprunt National 1917, au placement des Bons et des Obligations de la Défense Nationale, ainsi qu'aux prêts à l'Etat de valeurs de pays neutres, rachats de valeurs étrangères pour son compte, et ventes de titres sur le marché anglais par l'intermédiaire de la Banque de France. Le total de ces opérations, à la fin de 1917, s'élevait à plus de 9 milliards de capital nominal.

Il a également coopéré au placement et au renouvellement des Obligations et des Bons de la Ville de Paris, ainsi qu'au placement ou à la souscription d'actions et d'obligations de diverses Sociétés industrielles travaillant pour la Défense Nationale.

Malgré les conditions de plus en plus difficiles de l'exploitation, l'accroissement de charges et le manque de personnel expérimenté, ses Services et Agences ont pu maintenir leur fonctionnement et réaliser de nouveaux progrès. Les Agences des Colonies et de l'Etranger ont notablement développé leur activité.

M. Paul Boyer, administrateur sortant, a été réélu.

A VENDRE

BELLE PROPRIETE de 22.000 m., en face de la gare de Savigny-sur-Orge. Pour prix et renseignements s'adresser à « La Française ».

Defauts de prononciation (zézaiement, etc. rapidement corrigées par Mme Genlis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris. 28, rue Vauquelin, Paris.V.

MAISONS RECOMMANDEES

ALIMENTATION
pour Régime Diététique
FARINEUX, MALTES et DIASTASES
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 18
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves militaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine, il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche**, Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le **BOVRIL** est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

BIERES

BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-8

La gérante : Jane MISME.
Imp. des Arts (P. Vayssé, dir.), 11, r. Mol

ECOLE ROY

rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme **FRANCO**
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie. Cours **GRATUITS** et cours rétribués. — Cours par Correspondance.

PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES